



École secondaire l'Impact
Parcours de formation axé sur l'emploi
Une réussite sur mesure, une porte sur l'avenir!

Préparation au monde du travail

Secondaire — 1er cycle

Les normes du travail

Commission
des normes
du travail

Québec 

VOS
DROITS
AU
TRAVAIL



/44
%

Source :
<http://www.cnt.gouv.qc.ca/typo3temp/pics/c2f4f5d35d.jpg>

Compétence 2 : Se donner une représentation du monde du travail

Questionnaire - Cahier de réponses

Nom : _____

Groupe : _____ Date : _____

COMPÉTENCE 2 - Se donner une représentation du monde du travail

CR 1 - Compréhension des caractéristiques du monde du travail

39-44 Points	33-38 points	26-32 points	Moins de 25 points
L'élève comprend pleinement les normes du travail et les interprète avec justesse.	L'élève comprend correctement la plupart des normes du travail et les interprète bien.	L'élève comprend difficilement les normes du travail et les interprète de façon erronée.	L'élève ne comprend aucunement les normes du travail et a besoin d'aide pour les interpréter.

Le salaire

VRAI	FAUX	QUESTIONS
		Un employeur est obligé de donner des augmentations de salaire.
		Un employeur peut demander à un salarié d'arriver 15 minutes plus tôt et de partir 15 minutes plus tard que le prévoit son horaire de travail, sans le payer.
		Quand un employeur oblige un salarié à suivre une formation, pendant ses heures de travail ou non, il doit lui payer ces heures.
		Quand un employé est en retard de 30 minutes, son employeur peut lui couper jusqu'à une heure de salaire.

/4

Horaire de travail

VRAI	FAUX	QUESTIONS
		Un employeur doit obligatoirement prévoir un horaire de travail d'un minimum de 3 heures par jour travaillé.
		Après quatre heures de travail, l'employeur est obligé de te donner une pause de 30 minutes non payées.
		L'horaire de travail est le droit de gérance de l'employeur pourvu qu'il respecte la Loi des normes du travail concernant les repos.

/3

Congés fériés

VRAI	FAUX	QUESTIONS
		La femme enceinte a droit à un congé de maternité, même si elle n'a pas travaillé.
		Le 20 mai, la fête de la reine, fait partie des congés fériés.
		Les salariés ont droit à des congés fériés payés par leurs employeurs.
		Une salariée accouche de jumeaux, la durée de son congé est multipliée par deux?
		Un employé à temps partiel a droit au congé férié.

/5

OUI	NON	MISES EN SITUATION
		Ton frère ne peut pas participer à la fête de Noël de la famille cette année, car son employeur lui a demandé de travailler. Son employeur devra-t-il lui payer sa journée de travail et sa journée fériée?

/2

		Ton ami a été mis à pied le 28 août. Aura-t-il droit au congé de la fête du Travail payé, le premier lundi de septembre?
		Ton cousin qui travaille habituellement du lundi au vendredi décide de se marier un samedi. L'employeur a-t-il l'obligation de lui donner un congé payé le vendredi précédant le jour de son mariage?

/4

Travail des enfants

OUI	NON	MISES EN SITUATION
		J'ai 15 ans et je garde parfois les enfants de ma voisine la fin de semaine. Elle revient habituellement vers 2 h du matin. Est-ce qu'elle a le droit de me faire travailler jusqu'à cette heure-là?
		En tant que gardienne d'enfant, est-ce que j'ai droit au salaire minimum ?
		Ton voisin possède une entreprise d'emballage de bonbons. Il t'a demandé de travailler pour lui tous les samedis et dimanches de 8 h à 14 h. Est-ce qu'il doit te donner une pause de 30 minutes payée pour le dîner?
		Le dépanneur du coin a affiché un poste pour 2 nuits par semaine de 23 h à 5 h du matin. Tu as plus de 16 ans et tu vas encore à l'école. De plus, l'horaire serait parfait puisque le lendemain tu n'as pas de cours. Le patron du dépanneur a-t-il le droit de t'embaucher ?
		Tu livres les journaux avant d'aller à l'école, ton employeur te demande de commencer à 5 h 30 du matin. A-t-il le droit?
		Tu travailles au restaurant La bonne bouffe comme plongeur (laveur de vaisselle). La semaine dernière, le patron a fait des changements d'horaire. Tu as moins de 16 ans et tu vas encore à l'école. Maintenant, tu termines à 22h30 et tu arrives chez toi vers 23h15. Est-ce conforme à la Loi sur les normes du travail?

/12

À partir des informations qui te sont données à la page suivante, complète le bulletin de paie ci-dessous:

/24

Nom de l'employé :				Poste occupé :		
Paie du :		# employé :		N.A.S.		
Période du				au		
# chèque :						
Heures régulières	Taux horaire régulier	Heures supplémentaires	Taux heures supplémentaires	Salaire régulier	Salaire supplémentaire	Pourboires
Montant brut	Impôt fédéral		Impôt provincial		Assurance-emploi	R.R.Q.
Assurance-groupe		Obligation d'épargne		Régime de retraite		Montant net

Alain Thérieur est serveur à temps partiel dans un grand restaurant qui facture le pourboire directement aux clients. Son numéro d'assurance sociale est 418 732 861 et son # d'employé est le 41. Il travaille au taux horaire prescrit pour les salariés à pourboire : 8,25\$. Pendant la période de travail, il a effectué 29 heures et ses pourboires sont de 174,75\$.

Le chèque de paie d'Alain porte le numéro 32479 et est daté du 20 mai 2010. Ce chèque couvre la période allant du 6 au 13 mai 2010.

Il paie 38,20\$ au Fédéral et 41,68\$ au Provincial. Sa contribution au R.R.Q. est de 10,22\$ et le montant qu'il paie pour l'assurance-emploi s'élève à 13,89\$. Alain prévoit pour l'avenir, c'est pourquoi il verse 19,24\$ par paie pour s'acheter une obligation d'épargne.

Il contribue aussi à une assurance-groupe pour la somme de 5,35\$/semaine.

Quel est le montant net d'Alain ?